



16 octobre 2013

(13-5693)

Page: 1/2

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

ACTIVITÉS DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DE LA CIPV

RAPPORT À L'INTENTION DU COMITÉ DES MESURES SANITAIRES ET PHYTOSANITAIRES RÉUNION DES 16-18 OCTOBRE 2013

Point 8 c) de l'ordre du jour – Assistance technique et coopération

La communication ci-après, reçue le 15 octobre 2013, est distribuée à la demande du Secrétariat de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV).

1 COMITÉ POUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS (CDC) DE LA CIPV

1.1. La septième session de la Commission des mesures phytosanitaires (CMP-7, 2012) de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) a établi le Comité pour le renforcement des capacités (CDC) de la CIPV, une structure technique destinée à superviser la réalisation de l'objectif stratégique suivant de la CIPV et y contribuer: renforcer les capacités phytosanitaires nationales de ses membres.

1.2. Deux réunions du CDC ont eu lieu depuis sa création et une troisième réunion doit se tenir les 25-29 novembre 2013 à Bari (Italie). Il est prévu de discuter beaucoup, à cette réunion, du statut du CDC dans le cadre global de la CIPV.

2 RESSOURCES TECHNIQUES ET AUTRES RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ASSISTANCE TECHNIQUE

2.1. La CIPV a publié en ligne un guide des aspects phytosanitaires de l'accès aux marchés. Ce manuel a été élaboré en tant qu'élément de la Stratégie de renforcement des capacités phytosanitaires nationales de la CIPV, adoptée par la cinquième session de la Commission des mesures phytosanitaires (en 2010). Il peut être consulté sur notre page Web consacrée aux ressources techniques dans le domaine phytosanitaire (<http://www.phytosanitary.info/>).

2.2. Comme tout le monde le sait, cette page Web a été transférée vers une nouvelle plate-forme informatique. La page comprend plusieurs catégories de ressources et d'outils phytosanitaires (sensibilisation, protocoles de diagnostic, guides, manuels, renseignements sur les parasites, photos, procédures normalisées, vidéos, etc.). Elle invite les organisations nationales de la protection des végétaux (ONPV) et les organisations régionales de la protection des végétaux (ORPV) à examiner des renseignements provenant de leurs régions et à les ajouter dans les bases de données relatives aux projets et aux activités de renforcement des capacités au niveau mondial. Le cours d'apprentissage en ligne sur l'analyse des risques phytosanitaires est disponible en anglais et en espagnol et les personnes souhaitant y participer peuvent s'y inscrire sur la page Web consacrée aux ressources techniques dans le domaine phytosanitaire (<http://elearning.phytosanitary.info/>).

2.3. Le Secrétariat de la CIPV a commencé en avril 2013 à dresser une liste de consultants qui regroupe des experts autodésignés dont les compétences sont pertinentes en matière de renforcement des capacités phytosanitaires et concernent des domaines techniques (tels que l'analyse des risques phytosanitaires, la surveillance, et les traitements phytosanitaires) et les

fonctions de direction (telles que la création et la gestion d'ONPV). La liste de consultants est accessible sur la page Web consacrée aux ressources techniques dans le domaine phytosanitaire (<http://consultants.phytopsanitary.info/>). Un avertissement accompagnant la liste de consultants signale qu'une inclusion dans cette liste ne signifie aucunement l'approbation ou le soutien du Secrétariat de la CIPV ou de ses parties contractantes.

2.4. Il est prévu de lancer en juin 2013 un nouvel appel à ressources dans des domaines techniques.

3 ATELIERS RÉGIONAUX

3.1. La CIPV a apporté un soutien et pris part aux ateliers régionaux organisés par la CIPV depuis 2000 et destinés à examiner des projets de NIMP. Il y a eu sept ateliers par an au cours des cinq dernières années et ils ont couvert toutes les régions à l'exception de l'Europe de l'Ouest et de l'Amérique du Nord.

3.2. Ces ateliers abordent un éventail plus large de questions relevant de la CIPV, en plus des observations au sujet des projets de NIMP. Ce point a été rapporté à la CMP-8 et se retrouve dans le nouveau nom plus inclusif (ateliers régionaux de la CIPV) donné aux ateliers. Ceux-ci sont planifiés en coopération avec toute une gamme de partenaires régionaux et certains sont financés par l'UE.
